



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00136

Numéro SIREN : 493 665 871

Nom ou dénomination : ACK

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2012 sous le numéro de dépôt A2012/031004



4262783

Dénomination : ACK
Adresse : rue Jacques de Vaucanson Zac de la Pesselière 69780
Mions -FRANCE-

n° de gestion : 2007B00136
n° d'identification : 493 665 871

n° de dépôt : A2012/031004
Date du dépôt : 21/12/2012

Pièce : Décision(s) de l'associé unique



4262783

ACK
Société par actions simplifiée
au capital de 37.000 euros
Siège social : Rue Jacques de Vaucanson - Zac de la Pesselière
69780 MIONS
493 665 871 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, et le trente novembre, au siège social,

- La société AXLOAD,
société de droit Suédois
ayant son siège social à Wenner-Gren Center Sveavägen, 166 11 346 STOCKHOLM,
immatriculée au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro 556523-1577,
représentée par Monsieur Martin MALMVIK.

Associée unique de la Société ACK,

A pris les décisions suivantes relatives :

- A la nomination de Co-Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Aux pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de nommer et ce à compter de ce jour, en qualité de Co-Commissaires aux Comptes :

- La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE CEDEX (92208), 63 rue de Villiers,
en qualité de Co-Commissaires aux comptes titulaire,
- Monsieur Philippe GUEGUEN,
sis à LYON CEDEX 06 (69451), 20 rue Garibaldi,
en qualité de Co-Commissaires aux comptes suppléant,

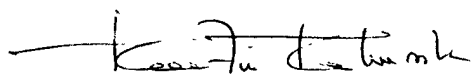
pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Les Co-Commissaires ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient chacun en ce qui les concerne ledit mandat.

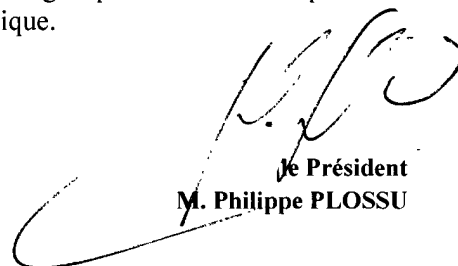
DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.



**L'associée unique
la société AXLOAD
représentée par M. Martin MALMVIK**



**Le Président
M. Philippe PLOSSU**